

Metz, le 10 février 2026

COMMUNIQUE DE PRESSE

Composteurs gratuits pour les habitants de l'Eurométropole de Metz

Dans le cadre de son engagement en faveur de la réduction des déchets, l'Eurométropole de Metz met gratuitement à disposition des composteurs individuels pour tous les foyers qui en font la demande, jusqu'à deux par foyer.

Le compostage est un processus naturel de décomposition des matières organiques — feuilles, herbes, épluchures, restes alimentaires — par les organismes du sol (bactéries, champignons, vers et insectes). **En 9 à 12 mois, ces biodéchets se transforment en compost, un engrais naturel riche et fertile.**

Pourquoi composter ?

Composter permet de :

- Réduire significativement le volume des déchets ménagers,
- Limiter les déplacements en déchèterie, notamment pour les déchets de jardin,
- Produire gratuitement un terreau naturel pour fertiliser potagers, pelouses ou jardinières, en intérieur comme en extérieur.

Un geste simple, accessible à tous, au bénéfice de l'environnement.

CONTACT PRESSE | Direction de la communication Eurométropole de Metz / Ville de Metz

Céline VINCENT | Attachée de Presse

03 57 88 37 18 | 07 87 12 04 78 | cvincent@eurometropolemetz.eu

Qui peut composter ?

Toute personne produisant des déchets organiques.

L'Eurométropole de Metz accompagne le compostage individuel et partagé, afin de s'adapter à tous les types d'habitat et d'usages :

- **Compostage individuel**, destiné aux logements pavillonnaires, avec mise à disposition de composteurs,
- **Compostage partagé**, pour les logements collectifs, les entreprises, associations et établissements.

Qu'est-ce qu'un composteur ?

C'est un contenant muni d'un couvercle, placé sur un sol naturel. Sans fond, il permet aux organismes du sol de transformer naturellement les déchets organiques en compost.

Aucun ajout n'est nécessaire : ni accélérateur, ni substrat. La faune locale fait son travail !

Comment obtenir un composteur ?

Faire une demande de composteur via le formulaire disponible en ligne : [Demander mon composteur ou mon lombricomposteur - 1/4 - Présentation | Démarches de la Ville et Eurométropole de Metz](#)

- **4 modèles** sont proposés, en bois ou en plastique recyclé, d'une capacité de **300 ou 600 litres**,
- Les composteurs sont fournis **en kit**, facilement transportables, y compris dans un véhicule de petite taille,

Pour les foyers ne disposant pas de jardin, il est possible de composter en intérieur à l'aide d'un lombricomposteur

CONTACT PRESSE | Direction de la communication Eurométropole de Metz / Ville de Metz

Céline VINCENT | Attachée de Presse

03 57 88 37 18 | 07 87 12 04 78 | cvincent@eurometropolemetz.eu

Permanences de retrait des composteurs

Des permanences sont organisées régulièrement sur le territoire métropolitain :

- Jeudi 26 février (14h–19h) – Moulins-lès-Metz, Centre Jules Verne
- Samedi 14 mars (10h–16h) – Marieulles-Vezon, Ensemble éducatif
- Jeudi 16 avril (14h–19h) – Le Ban-Saint-Martin, salle Le RuBan
- Samedi 25 avril (10h–16h) – Woippy, Centre technique municipal
- Mercredi 13 mai (14h–19h) – Vernéville, salle Gabriel Watrin
- Jeudi 18 juin (14h–19h) – Saint-Privat-la-Montagne, salle des fêtes
- Mercredi 1er juillet (14h–19h) – Metz-Patrotte, gymnase de la Patrotte
- Jeudi 3 septembre (14h–19h) – Metz-Vallières, Centre socio-culturel de la Corchade
- Jeudi 29 octobre (14h–19h) – Jury, complexe sportif
- Mercredi 18 novembre (14h–19h) – Chieulles, centre socio-culturel

L’Eurométropole de Metz accompagne également des initiatives collectives de compostage, adaptées aux copropriétés et aux quartiers :

Le compostage collectif en pied d'immeuble repose sur 3 conditions :

- la désignation d’au moins deux référents habitants,
- la mise à disposition d’un espace privé, accessible et adapté d’environ 10 m²,
- l’accord du syndic ou du propriétaire.

Une fois ces critères remplis, le matériel est fourni en fonction du nombre de participants et une animation peut être proposée pour sensibiliser aux bonnes pratiques.

Le compostage collectif dans un quartier

En l’absence d’espace vert privatif, des sites de compostage de quartier peuvent être installés sur l’espace public. Ce dispositif repose sur un partenariat entre la commune, qui autorise et aménage le site, une association chargée de son bon fonctionnement, et l’Eurométropole de Metz, qui fournit le matériel, forme les référents, informe les habitants et assure le suivi des bonnes pratiques. Accessibles lors de permanences associatives, ces sites favorisent la convivialité et le respect des consignes. Huit sites de compostage de quartier sont aujourd’hui en service à Metz et à Lorry-lès-Metz.

CONTACT PRESSE | Direction de la communication Eurométropole de Metz / Ville de Metz

Céline VINCENT | Attachée de Presse

03 57 88 37 18 | 07 87 12 04 78 | cvincent@eurometropolemetz.eu

Le compostage collectif pour les entreprises, associations et établissements

Les entreprises, associations et établissements souhaitant s'engager dans une démarche de compostage peuvent bénéficier d'un accompagnement personnalisé. Un maître composteur réalise un diagnostic des besoins et propose des solutions adaptées à chaque organisation.

Bonnes pratiques du compostage

Pour obtenir un compost de qualité, 3 règles essentielles sont à respecter :

- équilibrer les apports entre déchets secs et humides,
- maintenir une humidité adaptée,
- aérer régulièrement afin de favoriser l'activité des organismes décomposeurs.

Comment utiliser le compost ?

Arrivé à maturité, le compost, sombre, homogène et à l'odeur de sous-bois, s'utilise pour enrichir les sols du potager, pailler le pied des arbres ou être mélangé à la terre (1/3 de compost pour 2/3 de terre) afin d'obtenir un terreau adapté aux plantations et aux semis.

Informations : <https://www.eurometropolemetz.eu/vivre-habiter/dechets/compostage>

Pj : affiche

CONTACT PRESSE | Direction de la communication Eurométropole de Metz / Ville de Metz

Céline VINCENT | Attachée de Presse

03 57 88 37 18 | 07 87 12 04 78 | cvincent@eurometropolemetz.eu